

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

**Le 14 janvier 2013**

**Procès-verbal** de la session régulière du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le 14 ième jour de janvier deux mille treize (2013) à 19h30, à la salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des sessions de ce conseil.

**Présences:**

Gilles D'amours	#1	présent
Rémi Beaulieu	#2	présent
Francine Côté	#3	présente
Gilbert Dumont	#4	présent
André Guay	#5	présent
Carol Jean	#6	présent

**1 Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue**

La séance est ouverte à 19h30, la mairesse, Madame Ghislaine Daris préside l'assemblée et Madame Madeleine Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière, rédige le procès-verbal.

**2013-01-01.2 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Carol Jean  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que le point « affaires nouvelles » reste ouvert pour ajout si nécessaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
  - a. Session ordinaire du 3 décembre 2012 (sauf Procédure Légale 2012-12-358.7.6)
  - b. Session extraordinaire du 17 décembre 2012
  - c. Session extraordinaire du 17 décembre 2012 (2<sup>ième</sup>)
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 4.1 Ratification des déboursés et adoption des comptes du mois
  - 4.2 a) Intention de la Municipalité - cour municipale  
b) Règlement no 57-12 - Cour municipale
  - 4.3 Exposition photos Musée Bas-Saint-Laurent
  - 4.4 Calendrier 2013 réunions MRC Rivière-du-Loup
  - 4.5 Offre de services - Première ligne
  - 4.6 Assurances collectives
  - 4.7 ADMQ - renouvellement cotisation annuelle et programme de perfectionnement
  - 4.8 Transfert taxes au compte travaux
  - 4.9 Correspondance - Mutuelle des municipalités du Québec
  - 4.10 Programme de compensation tenant lieu du remboursement de la TVQ
  - 4.11 Conférence régionale des ÉluEs du Bas-Saint-Laurent
  - 4.12 Demande du conseil 12275 des Quatre Clochers

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 5.1 Rapport du service incendie
  - 5.2 Ministère de la Sécurité publique - conformité centres d'urgence 9-1-1
6. TRANSPORT
  - 6.1 Subvention à l'amélioration du réseau routier municipal
  - 6.2 LER - soumissions capacité portante - Zone industrielle
  - 6.3 Parc Industriel
  - 6.4 Correspondance - cabinet ministre des Ressources naturelles
7. HYGIÈNE DU MILIEU
  - 7.1 Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles
  - 7.2 Recyc-Québec - compensation collecte sélective des années 2010 et 2011
  - 7.3 LER - proposition lot #3
  - 7.4 Ouverture des soumissions - Avenant regard RD-1
  - 7.5 Tournée régionale 2013 du CERIU
  - 7.6 Forum régional sur l'eau en Chaudière-Appalaches
  - 7.7 Correspondance de 3 résidents du secteur ouest de la Municipalité
8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
  - 8.1 Rapport des permis de construction et certificats d'autorisation
  - 8.2 CPTAQ - dossier 402589
  - 8.3 Nominations membres CCU
9. LOISIRS ET CULTURE
  - 9.1 Rapport mensuel des Loisirs Kakou inc.
  - 9.2 MRC Rivière-du-Loup - Pacte rural
  - 9.3 Ingénieur - Bâtiment Centre des Loisirs
  - 9.4 Contrat entretien ménager salles municipale et paroissiale
  - 9.5 Maison des Jeunes - demande de financement
  - 9.6 Souffleuses
10. AUTRES DOSSIERS
11. INFORMATIONS – Prochaine réunion le 4 février 2013
12. AFFAIRES NOUVELLES
13. PÉRIODE DE QUESTIONS
14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**2013-01-02.3 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 3 décembre 2012 et des sessions extraordinaires du 17 décembre 2012**

Il est proposé par monsieur Carol Jean  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le procès-verbal de la session régulière du 3 décembre 2012 ainsi que les procès-verbaux des sessions extraordinaires du 17 décembre 2012 soient adoptés en leur forme et teneur sauf la résolution numéro 2012-12-358.7.6 : procédure légale.

**4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**2013-01-03.4.1 Ratification des déboursés de décembre et approbation des comptes du mois**

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** les comptes pour la période du 1 au 31 décembre 2012 soient ratifiés et payés tels que présentés pour un montant total de 518 795.44\$ à même le fonds général et de 393 459.01\$ à même le règlement d'emprunt no 34-10 sauf la facture de consortium Cima+ / Roche au montant de 2337.15\$ pour les travaux du lot #3 qui doit être retenue jusqu'à ce qu'une entente finale soit conclue entre les parties pour ces dits travaux.

**Que** madame Ghislaine Daris, mairesse et madame Madeleine Lévesque, dir. gén. / sec. trés. soient autorisées à effectuer les paiements pour et au nom de la Municipalité de Cacouna. La dir. gén. & sec. trés. confirme la disponibilité de crédits nécessaires afin de payer les comptes.

#### **2013-01-04.4.2 A) Intention de la Municipalité - cour municipale**

**Attendu** la séance information présentée par le greffier de la Ville de Rivière-du-Loup et la greffière de la Cour municipale commune des avantages d'adhérer à la Cour municipale commune de Rivière-du-Loup;

**Attendu que** les maires des municipalités locales présents de la MRC de Rivière-du-Loup ont manifesté leurs accords de migrer vers la Cour municipale commune de Rivière-du-Loup;

**Attendu qu'**actuellement, la gestion des constats d'infractions est assumée par la MRC de Rivière-du-Loup, conformément à une entente intervenue le 1<sup>er</sup> décembre 1999 entre la MRC de Rivière-du-Loup et les municipalités rurales, renouvelable à chaque année, à moins de signifier au moins six (6) mois précédant sa reconduction, son intention d'y mettre fin;

**Attendu que** ladite entente prévoit entre-autres des frais administratifs pour la gestion des constats d'infraction. Elle prévoit également que le montant perçu des constats d'infraction émis conformément au Code de la sécurité routière et à la Loi sur les véhicules hors route soit retourné à chacune des municipalités locales selon la richesse foncière uniformisée (RFU);

**Attendu qu'**il y a lieu de mettre fin à cette entente et de rédiger une nouvelle entente entre la MRC et les municipalités rurales compte tenu des échanges sur un nouveau mode de répartition du remboursement aux municipalités, soit d'une part selon la richesse foncière uniformisée (RFU) et d'autre part selon le territoire de la municipalité où les constats d'infraction ont été émis (origine), et ce, pour les infractions au Code de la sécurité routière et de la Loi sur les véhicules hors-route;

**Attendu que** la MRC de Rivière-du-Loup a renoncé au préavis de six (6) mois de l'article 13 de ladite entente intervenue entre la MRC et les municipalités rurales;

#### **En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Carol Jean  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** la municipalité de Cacouna signifie à la MRC de Rivière-du-Loup son intention de mettre fin à l'entente signée avec la MRC de Rivière-du-Loup, le 1<sup>er</sup> décembre 1999, et ce, sans autre formalité et que la date effective de la fin de cette entente coïncide avec l'entrée en vigueur du décret ministériel autorisant officiellement la Cour municipale commune de Rivière-du-Loup à desservir la MRC et les municipalités rurales.

**Que** la municipalité de Cacouna manifeste son intention afin qu'une nouvelle entente intervienne entre la MRC de Rivière-du-Loup et la municipalité de Cacouna dont les modalités seront établies comme suit :

- Mandater la MRC de Rivière-du-Loup afin de recevoir les constats d'infraction en provenance de la Cour municipale commune de Rivière-du-Loup émis dans le cadre de l'application du Code de la sécurité routière, de la Loi sur les véhicules hors-route et

des règlements municipaux d'application par la Sûreté du Québec, et ce, à compter de l'entrée en vigueur du décret ministériel autorisant officiellement la Cour municipale commune de Rivière-du-Loup à desservir la MRC et les municipalités rurales.

- Le mode de répartition pour effectuer les remboursements à la municipalité de Cacouna sera d'une part, selon la richesse foncière uniformisée (RFU), dans une proportion de 85% et d'autre part, selon le territoire de la municipalité où le constat d'infraction a été émis (origine), dans une proportion de 15%, et ce, pour toutes les infractions au Code de la sécurité routière et à la Loi sur les véhicules hors route.
- Dans le cas des infractions portant sur les règlements municipaux d'application par la Sûreté du Québec, le remboursement se fera directement à la municipalité de Cacouna
- Dans tous les cas, le remboursement sera fait deux (2) fois par année.
- La municipalité de Cacouna accepte que la MRC de Rivière-du-Loup perçoive 2.5% de tout montant réclamé afin de couvrir les frais de gestion assumés par celle-ci, que les constats d'infraction soient perçus ou non.

#### **2013-01-05.4.2 B) Règlement no 57-12 - Cour municipale**

**Considérant que** la Municipalité de Cacouna désire se prévaloir de l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales* (L.R.Q., c. C-72.01) afin de soumettre son territoire à la compétence de la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup par la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à cette cour;

**Considérant qu'**un avis de motion a été donné aux fins des présentes lors de sa séance ordinaire du 3 décembre 2012;

**En conséquence :**

Il est proposé par monsieur André Guay  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le règlement numéro 57-12 du 14 janvier 2013 autorisant la Municipalité de Cacouna à conclure une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de Rivière-du-Loup afin de soumettre, notamment, son territoire à la compétence de cette cour, soit adopté.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 :** La Municipalité de Cacouna autorise la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup afin de soumettre, notamment, son territoire à la compétence de cette cour. Cette entente est annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite.

**ARTICLE 2 :** La mairesse ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Cacouna l'original de l'entente jointe au présent règlement.

**ARTICLE 3 :** Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

#### **2013-01-06.4.3 Exposition photos Musée Bas-Saint-Laurent**

M. Pierre Landry, directeur général, Musée du Bas-Saint-Laurent nous offre quatre expositions itinérantes de photographies anciennes produites par le Musée.

**Attendu que** le conseil municipal a pris connaissance de l'offre du Musée du Bas-Saint-Laurent;

**Attendu que** cette offre consiste à recevoir des expositions itinérantes de photographies anciennes produites par le Musée;

**Attendu que** seul les frais de transport et manutention sont imposées;

**Attendu que** la réception du bureau municipal pourrait être utilisée pour une telle exposition;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur André Guay  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna manifeste au Musée du Bas-Saint-Laurent son intérêt à recevoir une exposition itinérante selon les disponibilités.

#### **4.4 Calendrier 2013 - réunions MRC de Rivière-du-Loup**

Dépôt au conseil du calendrier des séances ordinaires du conseil de la MRC de Rivière-du-Loup pour l'année 2013.

##### **2013-01-07.4.5 Offre de services - Première ligne**

Dépôt au conseil de deux offres de services pour consultations juridiques « Première ligne ». Ce service est un accès téléphonique de consultation accessible pour tous les officiers de notre municipalité en vue d'obtenir un avis juridique sommaire sur toute question intéressant une municipalité.

-Tremblay Bois Mignault Lemay 1500\$  
-Moreau Avocats Inc. 500\$

**Attendu que** les employés municipaux ont de plus en plus de dossier à gérer;

**Attendu que** certains dossiers nécessitent une aide légale afin de bien gérer leurs suivis;

**Attendu que** des offres sont parvenues de divers cabinets pour ces services;

**Attendu qu'**après analyse des soumissions, un cabinet dénombrant 10 avocats ainsi qu'une expertise spécialisée pour chacun offrant la rapidité d'intervention a été proposée;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte l'offre de Service Première Ligne proposée le 7 décembre 2012 de l'étude légale Tremblay Bois Mignault Lemay pour un montant forfaitaire annuel de 1500\$, plus débours et taxes pour l'année 2013.

##### **2013-01-08.4.6 Assurances collectives**

Dépôt de quatre offres de Ouellette, Lévesque & Associés pour offrir les assurances collectives pour l'année 2013 aux employés municipaux.

Après analyse des propositions,

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte l'offre de Ouellette, Lévesque & Associés avec la tarification de l'assureur La Croix Bleue incluant un taux garanti de 16 mois.

**Que** ce taux soit effectif à compter du 1<sup>er</sup> février 2013.

**Que** madame Ghislaine Daris, mairesse et madame Madeleine Lévesque dir.gén. /sec-trés. soient autorisées à signer ledit contrat pour la Municipalité de Cacouna avec Ouellette, Lévesque et associés.

**2013-01-09.4.7 ADMQ - renouvellement cotisation annuelle et programme de perfectionnement**

Dépôt au conseil du renouvellement de la cotisation annuelle de l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2013 ainsi que la formation pour un cours qui se tiendra à Rivière-du-Loup le 13 février prochain.

**Considérant qu'**il est temps de renouveler l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec;

**Considérant que** la dite association offre un programme de formation continue de même que plusieurs séances d'information sur des sujets touchant nos réalités quotidiennes;

**Considérant que** de multiples outils de communications sont disponibles sans frais supplémentaires;

**Considérant qu'**une assurance des frais juridiques et un cautionnement est inclus à l'adhésion;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Carol Jean  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** ce conseil reporte l'acceptation de l'inscription pour l'année 2013 de Madame Madeleine Lévesque, dir. gén / sec. trés. à l'Association des directeurs municipaux du Québec à une prochaine séance pour vérification auprès de notre assureur de la portion assurance.

**Que** ce conseil accepte que la directrice générale participe à la formation qui se tiendra le 13 février prochain à Rivière-du-Loup intitulé « Le gestionnaire et exécutant, bien vivre la dualité des tâches et négocier les contrats municipaux » et accepte d'en défrayer les coûts de 270\$ plus taxes soit la somme de 310.43\$.

**2013-01-10.4.8 Transfert taxes au compte travaux**

**Considérant** la comptabilisation des travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaires et pluviaux ainsi que les bassins aérés durant les années 2010, 2011 et 2012;

**Considérant que** ces travaux sont remboursables en partie par le Ministère des Transports du Québec;

**Considérant que** les taxes (TPS et TVQ) sont remboursables à 100% sur les travaux du Ministère des Transports du Québec;

**Considérant que** seulement la taxe (TPS) est remboursable à 100% sur les travaux municipaux et PIQM;

**Considérant** la compilation des factures à ce jour pour les travaux;

**Considérant que** les réclamations de taxes ont été exécutées telles que requises;

**Considérant que** le remboursement de ces taxes a été déposé au compte général;

**Considérant que** ces taxes devraient diminuer le solde à payer du règlement d'emprunt no 34-10 de ces dits travaux;

Il est proposé par monsieur André Guay  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** ce conseil accepte de transférer la somme de 960 727.94\$ de l'épargne à terme du compte général (#110143) au compte du règlement d'emprunt no 34-10 (#300141).

#### **4.9 Correspondance - Mutuelle des municipalités du Québec**

Dépôt au conseil d'une correspondance de la Mutuelle des Municipalités du Québec nous annonçant le versement d'une ristourne de 2 millions de dollars aux membres sociétaires admissibles pour l'année 2012. Ce montant représente une majoration de 500 000\$ de l'année 2011. De plus, les membres sociétaires possédant un dossier exempt de sinistres depuis 3 ans profiteront d'un rabais de 10% en assurances biens et automobile. Cette réduction s'appliquera aux renouvellements à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

#### **4.10 Programme de compensation tenant lieu du remboursement de la TVQ**

M. Claude Provencher, directeur du Service des programmes fiscaux nous informe qu'ils ont établi à 65 850\$ la compensation attribuée à notre municipalité à titre de remboursement d'une partie de la TVQ payée sur les achats de biens et services pour l'année 2012.

#### **2013-01-11.4.11 Conférence régionale des ÉluES du Bas-Saint-Laurent**

M. Gérald Beaudry, directeur général de la Conférence régionale des ÉluES du Bas-Saint-Laurent nous invite à un Forum régional qui se tiendra à Rimouski le 20 février 2013. Ce forum consiste à échanger sur les orientations et objectifs que la région devrait adopter pour répondre aux défis à venir.

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** messieurs Carol Jean et Gilles D'Amours ainsi que madame Ghislaine Daris, mairesse soient mandatés pour participer à ce forum.

**Que** les frais encourus soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

#### **2013-01-12.4.12 Demande du conseil 12275 des Quatre Clochers**

M. Paul-Aimé Dumont demande une commandite, au nom des Chevaliers de Colomb du conseil 12275 des Quatre Clochers, pour leur journal « La Cloche » qui paraît 6 fois par année.

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** ce conseil accepte de commanditer une carte d'affaires au coût de 30\$ dans le journal « La Cloche » des Chevaliers de Colomb du conseil 12275 des Quatre Clochers.

## **5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **5.1 Rapport du service incendie**

Dépôt du rapport concernant le service incendie pour information.

## **5.2 Ministère de la Sécurité publique - conformité centres d'urgence 9-1-1**

M. Jacques Bélanger, directeur régional du Ministère de la Sécurité publique nous informe que le gouvernement du Québec a pris la décision de reporter au 30 décembre 2013 la date limite pour l'obtention d'un certificat de conformité par les centres d'urgence 9-1-1.

## **6. TRANSPORT**

### **6.1 Subvention à l'amélioration du réseau routier municipal**

M. Sylvain Gaudreault, Ministre des Transports et des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a autorisé l'utilisation de l'aide financière à l'amélioration du réseau routier municipal pour les travaux d'amélioration de la rue du Couvent. Le chèque au montant de 10 000\$ a été reçu pour cette aide financière.

### **2013-01-13.6.2 LER - soumissions capacité portante - Zone industrielle**

**Attendu que** la Municipalité reçoit des demandes d'entreprises afin de connaître la capacité portante de la zone industrielle;

**Attendu que** la Municipalité se doit d'être prête advenant une demande d'implantation d'entreprises dans la zone industrielle;

**Attendu qu'**une soumission a été demandée au Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup Inc. pour exécuter la capacité portante des sols de la zone industrielle;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** ce conseil accepte la proposition de Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup Inc. pour l'étude géotechnique, l'évaluation globale et préliminaire, la capacité portante des sols de la zone industrielle pour un montant de 7 967.50\$ plus taxes conditionnellement à l'approbation des propriétaires concernés.

### **2013-01-14.6.3 Parc Industriel**

**Attendu que** la Municipalité doit se préparer à d'éventuels acheteurs de terrains dans la zone industrielle;

**Attendu que** la Municipalité doit rencontrer les propriétaires afin de négocier l'achat de terrains;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Carol Jean  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** ce conseil mandate madame Ghislaine Daris mairesse et monsieur Rémi Beaulieu pour négocier l'achat de terrains avec les propriétaires concernés de la zone industrielle.

### **6.4 Correspondance - cabinet ministre des Ressources naturelles**

Madame Micheline Cliche, conseillère politique du cabinet de la ministre des Ressources naturelles accuse réception de notre demande de maintenir les budgets d'aménagement de toutes natures au niveau de ceux accordés en 2012.

## **7. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **7.1 Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles**

Le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs nous informe qu'un montant de 14 487.10\$ nous sera versé pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2011 au 30 septembre 2012 concernant le programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

### **7.2 Recyc-Québec compensation collecte sélective des années 2010 et 2011**

Le gouvernement du Québec a mis en place un régime de compensations qui permet de rembourser une partie importante des dépenses pour les matières recyclables désignées : les contenants et emballages, les imprimés et les journaux.

Le pourcentage des coûts des services municipaux de collecte sélective des matières recyclables sujet à compensation, qui était de 50% de 2005 à 2009, concernant les catégories de matières « contenants et emballages » et « imprimés » augmentera à 70% pour 2010, 80% pour l'année 2011, 90% pour l'année 2012 et à 100% pour les années 2013 et suivantes.

Un montant de 14 139.80\$ a été versé pour les années 2010 et 2011 représentant 70% de la compensation. Le solde de 30% sera versé en mars 2013.

### **2013-01-15.7.3 LER - proposition lot #3**

M. Martin Pelletier, vice-président et directeur général de Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup Inc. nous informe que les dépassements de coûts de surveillance du lot #3 (bassins aérés) sont reliés au bris de la conduite d'aqueduc sous l'avenue du Port. Leur présence a été sollicitée par le Consultant à partir du moment où le bris est survenu jusqu'au moment où les travaux de réparation ont été réalisés. Le dépassement des honoraires était de 4547.03\$ et un objectif commun est d'arriver à un règlement final satisfaisant pour les deux parties et il propose de créditer 2547.03\$ donc nous devrions verser une somme de 2000\$ incluant les taxes.

Il est proposé par madame Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** ce conseil accepte la proposition de monsieur Martin Pelletier de Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup de verser la somme de 2000\$ taxes incluses pour les travaux excédentaires du lot #3 en paiement final des travaux à même le règlement no 34-10.

**Monsieur Rémi Beaulieu se retire du point suivant :**

### **2013-01-16-7.4 Ouverture des soumissions - Avenant regard RD-1**

Dépôt au conseil des résultats de soumissions concernant les modifications au regard RD-1 des bassins aérés :

Lafontaine Leclerc Inc.	74 893.70\$ plus taxes
Turcotte (1989) Inc.	76 985.00\$ plus taxes
Allen entrepreneur général inc.	66 489.00\$ plus taxes
Excavations Bourgoin & Dickner Inc.	49 139.00\$ plus taxes

**Attendu que** le conseil a demandé des soumissions pour les modifications au regard RD-1 des bassins aérés;

**Attendu que** ces travaux sont nécessaires étant donné que le fonctionnement de ce regard n'est pas fonctionnel suite à la construction des bassins;

**Attendu que** ces travaux devront être assumés par l'ingénieur conseil;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Carol Jean  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** ce conseil demande à la firme d'ingénieurs conseil Consortium Cima+/Roche de présenter à la municipalité, pour approbation, un protocole d'entente pour le paiement des travaux de modification du regard RD-1 nécessaires au bon fonctionnement des bassins aérés.

#### **2013-01-17.7.5 Tournée régionale du CERIU**

Madame Marie-Claude Samuel, directrice générale des affaires territoriales du MAMROT nous invite à un colloque d'une journée avec des représentants du Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) qui s'intitulera « Vers des solutions durables pour nos infrastructures municipales : Les besoins et les défis d'avenir ».

Il est proposé par madame Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** ce conseil autorise les employés municipaux concernés ainsi que les membres du conseil intéressés par ce colloque à participer à cette journée d'information qui se tiendra le 18 mars prochain à Rimouski.

**Que** les dépenses soient remboursées sur présentation de pièces justificatives.

#### **2013-01-18.7.6 Forum régional sur l'eau en Chaudière-Appalaches**

M. François Gagnon, directeur général de l'Organisme de bassins versants de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup nous invite au Forum régional sur l'eau qui aura lieu le 26 février 2013 à Montmagny.

Il est proposé par monsieur Carol Jean  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** ce conseil autorise les employés municipaux concernés ainsi que les membres du conseil intéressés par ce colloque à participer à cette journée d'information qui se tiendra le 26 février prochain à Montmagny.

**Que** les dépenses soient remboursées sur présentation de pièces justificatives.

#### **7.7 Correspondance de 3 résidents du secteur Ouest de la Municipalité**

Dépôt au conseil d'une correspondance des propriétaires des 300, 358, 366 rue du Patrimoine à Cacouna indiquant qu'ils éprouvent de sérieux problèmes depuis qu'ils sont branchés au réseau d'aqueduc et d'égouts. L'eau n'est pas potable et en plus des odeurs nauséabondes et persistantes qui se dégagent du système d'égouts. Ils demandent que la Municipalité intervienne rapidement et que des solutions écologiques, efficaces et durables soient mises de l'avant pour le bien être et la sécurité des citoyens concernés.

## **8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **8.1 Rapport des permis de construction et des certificats d'autorisation**

Les statistiques des permis généraux et certificats sont déposés au conseil pour information générale.

### **8.2 CPTAQ - dossier 402589**

La Commission de Protection du territoire agricole du Québec nous informe qu'en tenant compte de la modification à la demande initiale, de même que de l'éloignement de la résidence de la route, du fait qu'il y a des bâtiments en bon état qui peuvent être récupérés et du fait de la réglementation municipale qui exige un frontal de 50 mètres, la Commission estime qu'une réponse positive à la demande modifiée, outre la perte d'une superficie agricole additionnelle, comporte plus d'aspects positifs que négatif pour le maintien et le développement des activités agricoles dans le secteur visé.

### **2013-01-19.8.3 Nomination membres CCU**

**Considérant** l'article 14 du règlement no 06-07 relativement au fonctionnement du comité consultatif d'urbanisme mentionne que les membres des sièges impairs doivent être nommés à la réunion du conseil de janvier pour les années impaires et ce, pour un terme de 2 ans;

**Considérant** l'échéance des sièges impairs est venu à terme en janvier 2013;

**Considérant** qu'un poste est demeuré vacant suite à la démission d'un membre en septembre dernier;

**Considérant** l'avis public paru dans le journal Epik de décembre dernier;

**Considérant** que cet avis invitait la population à faire partie du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par monsieur Carol Jean  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** ce conseil nomme messieurs Yvan April au siège numéro 3 et monsieur Luc Hallé au siège numéro 5 pour un terme de 2 ans au sein du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Cacouna en remplacement des postes échus ou vacants.

**Que** le conseil adresse ses remerciements aux membres qui se sont dévoués au sein du comité consultatif d'urbanisme.

## **9. LOISIRS ET CULTURE**

### **2013-01-20.9.1 Rapport mensuel des Loisirs Kakou Inc.**

Dépôt du rapport mensuel de monsieur Jean-Yves Chouinard, Coordonnateur en loisirs.

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** ce conseil autorise le contrat suivant :

-Emilie Dumont                      Cours fabrication de bijoux 71\$

## **9.2 MRC de Rivière-du-Loup- Pacte rural**

M. Raymond Duval, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Rivière-du-Loup nous a transmis un chèque au montant de 2000\$ représentant la participation du Pacte rural à au projet « Festival historique de Cacouna ».

### **2013-01-21.9.3 Ingénieur - Bâtiment Centre des Loisirs**

Dépôt d'une offre de services professionnels de Dessau afin de réaliser une estimation pour la construction d'un bâtiment qui servira de centre communautaire (Centre des Loisirs). Cette estimation portera sur les éléments mécaniques, électriques, structuraux et d'infrastructures, contenus dans le rapport de la firme Carl Charron Architecte.

Dessau 1250\$ taxes en sus  
Des visites ou rencontres pourront être planifiées à un coût de 550\$/rencontre (taxes en sus).

Il est proposé par monsieur Carol Jean  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** ce conseil accepte la proposition de Dessau pour les services professionnels afin d'estimer les coûts de construction du bâtiment du centre des loisirs au montant de 1250\$ plus taxes.

### **2013-01-22.9.4 Contrat entretien ménager salles municipale et paroissiale**

Dépôt de la soumission révisée pour l'ouverture, la fermeture et l'entretien ménager des salles paroissiale et municipale.

Julien Blais :

Pour l'année 2013	1 750\$ mensuel	21 000\$ annuel
Pour l'année 2014	1 800\$ mensuel	21 600\$ annuel
Pour l'année 2015	1 850\$ mensuel	22 200\$ annuel

Le tout taxes incluses et ajustables au besoin.

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** ce conseil accepte la proposition de Julien Blais pour l'ouverture, la fermeture et l'entretien ménager des salles paroissiale et municipale comme suit :

Julien Blais :

Pour l'année 2013	1 750\$ mensuel	21 000\$ annuel
Pour l'année 2014	1 800\$ mensuel	21 600\$ annuel
Pour l'année 2015	1 850\$ mensuel	22 200\$ annuel

Le tout taxes incluses et ajustables au besoin.

**Que** la Municipalité de Cacouna s'engage à fournir l'équipement, les accessoires et tous les approvisionnements requis pour effectuer tous les travaux de nettoyage des locaux.

**Que** ce conseil autorise madame Ghislaine Daris mairesse et madame Madeleine Lévesque directrice générale à signer pour la Municipalité de Cacouna avec monsieur Julien Blais un contrat indiquant les modalités de paiement ainsi que le travail à exécuter selon le devis.

### **2013-01-23.9.5 Maison des Jeunes - demande de financement**

M. Pascal Morin, coordonnateur du Centre-Jeunes de Cacouna dépose au conseil une demande d'invitation de collaboration à une journée d'échange et de conférence en juin prochain.

**Attendu que** le conseil municipal a rencontré monsieur Morin pour échanger sur la journée de conférence jeunesse à être organisé en juin prochain;

**Attendu que** le conseil est réceptif à organiser une telle journée pour soutenir la jeunesse de notre milieu;

**Attendu que** le conseil est conscient des coûts à absorber pour une telle journée;

**Attendu que** le conseil a demandé au responsable de faire des demandes de financement à diverses organisations;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** ce conseil accepte le principe de participer financièrement à la journée organisée par le Centre-Jeunes de Cacouna en juin prochain.

**Que** le montant sera déterminé suite à la réception des confirmations des sommes reçues des diverses organisations.

#### **2013-01-24.9.6 Souffleuse**

Dépôt de soumissions pour l'achat d'une souffleuse pour l'entretien de la patinoire :

Jean Morneau	Cub Cadet	1280.00\$
Canadian Tire	Yard Work	989.99\$
Sears	Craftsman	999.99\$
Pelletier Moto Sport	White 26"	1035.95\$
Pelletier Moto Sport	White 28"	1157.95\$
Pelletier Moto Sport	Husquarna	1349.99\$

Suite aux propositions reçues,

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la soumission de Pelletier Moto Sport pour l'achat d'une souffleuse White 28" modèle #10528SF, Moteur #357cc, garantie 3 ans pour un montant de 1 157.95\$ plus taxes soit la somme de 1 331.36\$.

**10. PARCS ET TERRAINS DE JEUX**

**11. AUTRES DOSSIERS**

**12. INFORMATIONS**

**13. AFFAIRES NOUVELLES**

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2013-01-25.15 Clôture de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Qu'**advenant 21h20 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

\_\_\_\_\_  
Madeleine Lévesque, dir. gén. /sec. trés.

\_\_\_\_\_  
Ghislaine Daris, mairesse

\*\*\*\*\*